



Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavois Public.

INSERTIONS:

Annonces, la ligne _____

Cfr 30

Réclames, —

1 00

ERRATUM

(Vente des immeubles Bouffaré)

Étude de M^e François COUTURIER, agréé près les tribunaux, sise à St-Pierre, rue Bisson.

A VENDRE PAR LICITATION

et sur baisse de mises à prix.

Dans le n° 46 du « Patriote » du 19 septembre dernier, à la première ligne de l'annonce judiciaire dont le titre précède, page 2, colonne deuxième,
au lieu de:

Le sept octobre prochain
lire

Le quatorze octobre prochain

ERRATA

Étude de M^e François COUTURIER, agréé près les tribunaux sise à St-Pierre, rue Bisson.

A VENDRE PAR LICITATION

Dans l'annonce judiciaire portée sous ce titre au « Patriote » du 19 Septembre dernier, n° 46, 4^e colonne, 3^{me} page,
(Immeuble Cauchard)

au lieu de:

Le sept octobre prochain
lire

Le quatorze octobre prochain

Le Patriote est heureux d'offrir l'hospitalité de ses colonnes à l'excellent et sentimental rapport de M. le Chef du service de santé, qui a à cœur d'enrayer, par tous les moyens en son pouvoir, le mal qui décime notre population enfantine. Nous souhaitons que ses efforts soient couronnés d'un légitime succès.

RAPPORT SUR LA DIPTHERIE

par

LE DOCTEUR EDOUARD DUPOUY,
Chef du service de Santé.

Monsieur le Gouverneur,

Parmi les maladies épidémiques qui désolent l'humanité il en est une qui exerce particulièrement ses ravages chez les enfants, semant la crainte et l'effroi dans les familles, terrorisant le cœur des mères.

J'ai nommé la diphtérie.

Cette terrible affection qui entraîne après son char de mort tant de justes malédictions chemine sourdement, apparaît, se tait pour se montrer encore, véritable épée de Damoclès suspendue sans cesse sur la tête de ces petits êtres qui nous sont si chers, sur les hommes de demain. Devant cette maladie que la science médicale est souvent impuissante à arrêter, nous ne sommes pourtant pas désarmés, car l'hygiène peut la prévenir, la limiter, la tuer sur place.

Vulgairement désignée sous le nom de *croup* ou *angine couenneuse* la diphtérie n'en est plus à compter ses victimes à travers le monde. C'est la guerre faite aux enfants, guerre déloyale, semée de pièges et d'embûches, sans loyauté puisqu'elle s'adresse à de petits êtres sans défense et peu armés pour la lutte de la vie, que l'ennemi s'y cache au public qui ressent les rudes coups sans le voir mais qu'un œil exercé et aidé des découvertes scientifiques modernes peut limiter en son terrain, appercevoir jusque dans ses repaires pour lui faire front, l'attaquer et le vaincre.

La diphtérie est de toutes les maladies aigues la plus meurtrière; il résulte de nombreux rapports que c'est elle qui

donne le plus de décès parmi les enfants. Lorsquelle est devenue endémique dans une ville elle présente de fréquentes récidives, se généralise et va toujours augmentant en nombre et en virulence. Nous connaissons aujourd'hui sa nature parasitaire ainsi que les conditions d'évolution du bacille diphtérogène. La constatation expérimentale est faite : *le microbe de Klebs* et la cause du mal.

Les remarquables travaux de MM. Roux et Yersin, en confirmant l'existence et le rôle du bacille de Klebs et de Loëffer, viennent d'en montrer l'unicité dans ses diverses formes, dans ses nombreuses localisations et de démontrer l'identité de la diphtérie humaine et animale.

Le microbe diphtérogène n'est donc plus considéré aujourd'hui comme un accessoire mais bien comme la cause réelle de la terrible affection qui nous occupe et qu'on observe à tous les âges bien qu'elle frappe plus particulièrement les enfants de 4 à 15 ans.

Introduit dans l'organisme le bacille y prolifère, fabrique de toutes pièces la *fausse membrane* et, pareil au chimiste, y constitue des poisons chimiques ou toxines qui en font une maladie infectieuse dont le premier terme est une infection locale susceptible de se généraliser rapidement.

Le microbe se localise dans les fausses membranes, la sérosité jaune qui s'écoule du nez, des yeux, etc.

Dans cette affection transmissible de l'animal à l'homme et de l'homme à son semblable, *la contagion est directe* soit par les fausses membranes rejetées par les diphtéritiques et portées directement sur les muqueuses des personnes saines soit par les humeurs du *jetage*, soit par les débris pseudo-membraneux frais ou desséchés, détritus qui ont pu rester dans le linge, les vêtements, la literie, les jouets, les parois du logement.

(à suivre).



ENCORE L'AFFAIRE DE PODOR

Les journaux de la semaine dernière annoncent qu'on a arrêté, à Saint-Louis, le troisième assassin de l'administrateur Jeandet.

Voilà une nouvelle qui peut paraître, *a priori*, assez inexplicable.

Le malheureux Jeandet est mort d'un coup de fusil, qui a été tiré, selon toute probabilité, par un seul homme, le nommé Bayédi-Ratié, si nous avons bonne mémoire, lequel a été, incontinent, décapité sur la place publique de Podor. Voilà un premier assassin, sur l'identité duquel aucun doute ne s'était élevé jusqu'ici.

Mais cet assassin pouvait avoir des complices. On sait plus tard, comme tels, trois autres individus, dont l'interprète Abdoul Boubakar, décoré des palmes académiques. Ce dernier, par une faveur particulière autant qu'inattendue, eut la vie sauve et ne fut même l'objet d'aucune poursuite, ce qui signifiait évidemment qu'il n'avait pris aucune part au meurtre de M. Jeandet; mais les deux autres présumés complices furent moins heureux; bien qu'aucun jugement n'eût établi leur culpabilité, ils subirent, comme l'assassin principal, sur la place de Podor, la peine de la décapitation.

Cela fait bien trois décapités! Comment donc peut-il être question maintenant, d'un troisième assassin? et que va-t-il se passer encore? N'importe, puisqu'on tient un nouvel assassin, qu'il soit troisième ou quatrième, nous supposons bien qu'on ne le lâchera pas, et qu'on va lui faire son procès en due forme, avec toutes les garanties de l'audience publique. Cela vaudra mieux que de lui couper la tête sans autres formalités, et cela permettra, sans doute, de faire un peu de lumière sur ce lamentable drame de Podor. Mais, si le débat judiciaire, qui va avoir lieu, allait démontrer maintenant, comme la chose a été d'ailleurs soutenue, qu'on s'était trompé précédemment, et que les deux derniers décapités n'étaient pas les vrais complices! Voilà à quelles perplexités on s'expose, quand on viole une première fois les lois, au détriment de la vie humaine.

LE SERVICE POSTAL, VIA NEW-YORK

Nous tenons de source certaine qu'un négociant de St-Pierre a reçu, jeudi dernier, 4^e octobre, un accusé de réception à une lettre expédiée par notre courrier du 6 septembre, d'où un délai de 25 jours entre la demande et la réponse.

Disons que ce courrier du 6 a été acheté par la Touraine.

Qu'en pensera ce pauvre Roberdeau, de burlesque mémoire, qui tenait la ligne Allan pour beaucoup plus avantageuse que la Transatlantique française? . . .

INCENDIE

Le 29 Septembre, jour Saint-Michel, à 6 heures du matin le feu s'est déclaré subitement rue Bisson dans la maison de Mme V^e Paturel; c'est à peine si les habitants ont eu le temps de se sauver.

Le 27 avril dernier, c'est de l'autre côté de la rue que nous assistions à un sinistre de quatre maisons. Décidément ce quartier est prédestiné et nous devons nous tenir sur nos gardes.

Fort heureusement l'approvisionnement d'eau étant suffisant, aussi les pompiers, sous l'habile direction de leur lieutenant Mr Hacala, se sont rendus maîtres du feu en moins d'une heure.

Les prises d'eau Cecconi et Durieux, malgré, leurs éloignement, ont fait merveille en inondant le foyer de cette incendie, qui s'est propagé en quelques instants d'un bout à l'autre de la maison, poursuivant sa course incendiaire entre les doubles plafonds, et cloisons.

Les secours, malgré l'heure matinale, ont été promptement organisés et dans le plus grand calme, ce qui n'a pas peu contribué au maintien du bon ordre. Pour notre part, nous estimons que le principal point est d'empêcher la panique, qui engendre le désordre et des contradictions dans les commandements donnés. Rien de semblable n'est à signaler dans l'incendie du 29 Septembre, au contraire tout s'est passé comme dans un moment de parade. Félicitons en MM. les officiers des pompiers dont le sang froid ne le cédaient en rien à l'intrépidité de leurs pompiers. M. le Maire a, comme toujours, donné de sa personne, encourageant les uns et les autres et veillant à empêcher de reproduire la confusion et des malentendus regrettables.

M. le Gouverneur Feillet, qui assistait à l'incendie, s'est rendu compte combien la population était empressée à porter secours à ses semblabes, chacun bien entendu dans la mesure de ses forces. L'absence des disciplinaires n'a même pas été remarquée, d'où il est facile de conclure que ce n'était pas un élément indispensable. Quoique la maison soit restée debout, elle est considérée comme perdue étant complètement carbonisée, sauf un appartement celui du nord est.

Quant aux causes de l'incendie elle sont et resteront ignorées à tout jamais.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine

ANNONCES JUDICIAIRES LÉGALES

Etude de Me Eugène SALOMON, notaire, sise à Saint-Pierre, rue de Sèze.

VENTE VOLONTAIRE D'IMMEUBLE

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le

mercredi 28 octobre, à deux heures du soir, en l'étude du notaire soussigné, sise à Saint-Pierre, rue de Sèze.

A la requête de M. Girardin, Joseph, propriétaire, demeurant à Saint-Pierre.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques et adjudication à l'extinction des feux d'une propriété ci-après désignée.

DÉSIGNATION.

Une propriété sise à Saint-Pierre consistant en une maison en bois avec terrain et dépendances le tout borné au nord, par la veuve Chartier, au sud par la rue Fayolle, à l'est par veuve Josseanne et à l'ouest par la rue de la Boulangerie et veuve Chartier.

Mise à prix mille francs, ci . . 1000 fr.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant la vente.

Saint-Pierre, le 3 octobre 1891.

Le Notaire,
E. SALOMON.

VENTE

VOLONTAIRE D'IMMEUBLE.

L'an 1891, le mercredi 28 octobre, à 2 heures du soir.

En l'étude du notaire soussigné, sise à St-Pierre, rue de Sèze.

A la requête de Mr Honoré Hillion, propriétaire, demeurant à St-Pierre

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques et adjudication à l'extinction des feux, d'une propriété ci-après désignée.

DÉSIGNATION

Une propriété sise à l'ile aux Chiens consistant en grèves, maison, et échoueries le tout borné au nord, par le banc de galets, au sud par l'océan, à l'est par Delanoë et à l'ouest par Lecourtois.

Mise à prix mille francs, ci . . 1000 fr.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant la vente.

Saint-Pierre, le 3 octobre 1891.

Le Notaire,
E. SALOMON.

Imprimerie A. LEMOINE.